

De nouvelles formules d'intégration au marché du travail

Dans le vocabulaire québécois des services sociaux, le vocable SAHT signifie « Service d'apprentissage aux habitudes de travail ». Pas étonnant que cette expression et le type de service auquel elle réfère nous soient inconnus. Il en est de même pour la plupart des gens ! Par contre, il vous est peut-être arrivé d'acheter une tarte ou un pâté au petit comptoir de pâtisseries du Centre de réadaptation Estrie (CRE). Ces produits sont le travail de petits groupes de personnes handicapées qui apprennent, avec le support des éducateurs du Centre, différentes tâches d'aide à la cuisine. En plus de son activité commerciale, cette pâtisserie poursuit donc des objectifs d'entraînement au travail. De là lui vient l'appellation SAHT.

Vision améliorée des traditionnels ateliers de travail protégé, les SAHT relèvent habituellement des centres de réadaptation qui en assurent le financement, la promotion, les ressources humaines et l'organisation fonctionnelle. Les personnes qui fréquentent ces services représentent des clientèles variées, mais elles ont toutes en commun de ne pouvoir s'adapter, à cause de leur état physique ou psychologique, aux normes et aux habitudes du marché du travail.

Prenons l'exemple d'un grand magasin à rayons. Combien de vêtements à l'heure faut-il, selon vous, déballer et ranger pour produire un travail rentable ? Combien de temps est-il acceptable de prendre pour s'entraîner à étiqueter correctement les produits ? À quelle vitesse faut-il faire le ménage ? Ces questions ne font que confronter la personne aux limites de son handicap... Trop de

vêtements, trop de temps, trop vite ! À moins que vous ne changiez votre vision du travail et que vous remplaciez le qualificatif « compétitif » par celui de « productif ».

Au magasin Zellers des Galeries Quatre-Saisons. La direction et le personnel ont convenu avec le Centre de réadaptation Estrie d'entreprendre l'accueil de travailleurs et travailleuses présentant des handicaps physiques ou mentaux. Cinq adultes âgés de 21 à 51 ans, choisis, formés et supervisés par le Centre de réadaptation travaillent maintenant dans ce grand magasin. Cette entreprise de distribution s'est dotée de mécanismes qui lui permettent de revoir systématiquement les résultats de l'intégration. Le Centre de réadaptation Estrie, via ses intervenants, s'assure de la progression de chaque travailleur par rapport aux objectifs immédiats et propose les réajustements des moyens lorsque c'est nécessaire. Affectées dans différents rayons, ces personnes entretiennent des présentoirs et des étagères, déballent et classent la marchandise, étiquettent des produits ou font le nettoyage. Après quelques semaines d'entraînement intensif, ces travailleurs et travailleuses sont aujourd'hui appréciés du personnel régulier pour l'utilité et la qualité de leur contribution.

Pour les uns comme pour les autres, il s'agit d'une aventure hors du commun. La petite histoire des SAHT compte en effet peu d'expérience qui ont réussi un tel type d'intégration dans le milieu de travail « normal ». De plus, le chemin de l'adaptation et de la réadaptation comporte encore plusieurs obstacles et préjugés. Trop rares sont ceux qui parviennent à faire valoir leur compétence auprès d'un réel employeur. Au magasin

Zellers, les employés parrainent aujourd'hui nos cinq candidats dans leur apprentissage et ne perçoivent pas le milieu de travail comme un SAHT. On considère en effet que ces stagiaires rendent de réels services et que, dès lors, on leur porte préjudice en qualifiant le projet d'expérience « d'intégration ».

Gilles Servant
Directeur général
Centre de réadaptation Estrie

Tiré de *Le Partenaire*
du CRSSSE
Janvier 1992

Sommaire

- L'Amérique des autochtones p.3
- Dividende de paix du Québec p.4
- Spécial Journée internationale
des femmes p. 5-6-7
- International p. 10
- Le sexisme d'Astérix p. 12

Du nouveau au centre-ville

La ville prévoit consacrer 700 000 \$ dollars pour des rénovations sur la rue Wellington sud et Wellington nord. Elle retirera les marquises (ce qui nous protège de la pluie) afin de laisser voir les façades des immeubles pour un meilleur champ de vision, construire une structure en bois pour les cafés-terrasses, etc. La SIDAC y va d'une contribution de 50 000 \$, soit 7 %. La SIDAC c'est la Société d'initiative de développement des artères commerciales.

Suite aux dépenses qu'on propose est-ce vraiment nécessaire d'investir tant d'argent pour faire revivre le centre-ville ?

L'apparition des autres centres commerciaux a diminué de beaucoup la clientèle venant magasiner au centre-ville.

Je vois quelques avantages que les rénovations peuvent comporter : une meilleure visibilité des édifices, dont certains datent du début du siècle et puis

l'occasion d'amener une nouvelle clientèle aux commerçants.

Et les désavantages de cet investissement sont que le conseil municipal a, d'une part, coupé dans les services à l'ensemble de la population (cueillette des ordures ménagères par exemple) tandis qu'il investit pour une rénovation au centre-ville pour quelques commerçants seulement.

La cause de cet investissement étant d'amener plus de gens à venir magasiner au centre-ville et du même coup à éviter la fermeture de plusieurs commerces.

Finalement reste à voir avec le temps si toutes ces démarches auront des résultats positifs sur le centre-ville.

Gaétane Glaude



Éditorial

Club Price à Sherbrooke

Un cheval de Troie ?

Le mois dernier, l'annonce de l'implantation d'un Club Price à Sherbrooke pour la fin de 1992 ou le début de 1993 en a laissé plus d'un perplexe. D'une voix forte, les détaillants en alimentation et les commerçants de la région ont manifesté maintes craintes devant l'arrivée de ce géant du commerce au détail. Ce concert de protestations nous amène à nous demander si la présence d'un Club Price chez nous servira réellement les intérêts des Sherbrookoïses et ceux de l'Estrie en général.

Du point de vue des dirigeants municipaux, l'affaire est belle et rentable. À elle seule, la vente, par la ville, du terrain voisin de l'ancienne chocolaterie Lowney au nouveau venu représente un profit net de 950 000 \$. De plus, la municipalité de Sherbrooke bénéficiera de retombées annuelles sous forme de taxes qui ne sont pas à dédaigner en ces temps de récession...

On estime également que la présence de ce géant, ici, va générer une demande de biens et de services de la part des gens qui viendront d'assez loin pour y faire leurs achats, d'ou une contribution non-négligeable à la roue de l'économie. Enfin, plusieurs voient dans la présence d'un Club Price un élément de solution au magasinage de fin de semaine que font de nombreux Estriens de l'autre côté de la frontière.

À ces notes au son cristallin ayant l'effet d'un doux murmure aux oreilles de nos administrateurs locaux, il faut bien ajouter quelques bémoins pour que la partition soit complète. De fait, à l'annonce de la création de plus de 250 emplois, temps partiel et temps plein, plusieurs se sont demandés si ce gain sera réel pour l'ensemble de la région, étant donné les mises à pied qui risquent de survenir dans d'autres commerces en raison de l'effet de vases communicants que cette nouvelle activité commerciale va provoquer.

Par ailleurs, les profits réalisés par Club Price ne seront pas réinvestis dans la région puisqu'il s'agit d'une chaîne américaine. À l'inverse, les commerçants locaux font valoir qu'ils font partie du tissu social, qu'ils réinvestissent une grande part de leurs profits chez nous et qu'ils s'impliquent dans notre communauté de multiples façons.

Du simple point de vue de la consommation, on peut se réjouir à l'idée que Club Price offre de la marchandise à des prix très bas. Toutefois, il privilégie une clientèle déjà avantagée dans le contexte économique que nous connaissons puisque Club Price ne consent à accorder le statut de membre qu'aux professionnels, aux commerçants, aux fonctionnaires et aux employés de services publics.

Quant à l'effet de neutralisation sur le magasinage outre-frontière, mentionnons seulement le fait que la présence du Club Price à Laval et à Saint-Hubert ne semble pas avoir eu raison de l'attrait irrésistible qu'exercent les centres commerciaux de Plattsburg sur les Montréalais.

En somme, l'arrivée de ce pachyderme de l'économie de marché dans notre univers fortement ébranlé par la récession et les augmentations de taxes de toutes sortes sème l'inquiétude chez plusieurs. Certains trouveront motifs à se réchauffer de sa présence; mais, ils seront nombreux à devoir utiliser toutes leurs ressources pour ne pas se faire écraser.

Déjà, plusieurs manifestent leur intention d'unir leurs efforts pour neutraliser le projet; cependant, nous sommes au royaume de l'oncle Sam, celui de la libre-entreprise. On peut ainsi, d'ores et déjà, penser que leur tentative restera vaine et que la venue d'un Club Price à Sherbrooke constituera pour eux un mal avec lequel ils devront apprendre à vivre.

L'équipe du journal



(Pierre Lagueux)

« Un cheval de Troie arrive en ville ! Sauvera-t-il l'économie sherbrookoïse ? »

L'endettement des particuliers au Québec...

Il nous est paru à propos, en ces temps de crise économique et d'appauvrissement de la population, d'entamer une recherche sur l'endettement des particuliers afin de mieux saisir les facteurs caractérisant cette problématique.

C'est à partir de notre expertise en consultation budgétaire que nous dressons le portrait de l'endettement des particuliers au Québec. Les données recueillies vous sont présentées sous la forme d'un guide où sont abordés les divers facteurs socio-éco-

nomiques et les différentes situations pouvant conduire les particuliers vers l'endettement.

Afin d'illustrer cette problématique, le guide questionne le monde de la consommation et l'accessibilité aux divers outils de crédit qui mal planifiés risquent de menacer la stabilité financière des particuliers.

Pour solutionner les problèmes d'endettement lourd, les débiteurs doivent recourir fréquemment aux mesures de derniers recours (faillite et dépôt volontaire). Mais ces mesures sont-elles efficaces pour aider les consommateurs endettés à remonter la pente ? C'est à cette question que nous tenterons de répondre dans la dernière partie du guide.

Nous souhaitons que ce document constituera un guide utile pour les divers organismes qui oeuvrent dans le domaine de la planification budgétaire et de protection du consommateur.

Service Budgétaire Populaire
de l'Estrie

Tarifs

Non-membres : 5,00 \$

Membres : 4,00 \$

Pour information : 563-0535



Journal communautaire



journal bimestriel
187 Laurier
local 317 (3^e étage), J1H 4Z4
Tél.: 821-2270

AMECO Association des médias écrits communautaires de l'Estrie

Le journal se veut une alternative aux journaux existants. Ses priorités sont :

Desservir les intérêts des gens moins favorisés économiquement, socialement, culturellement, politiquement et qui ne possèdent peu ou pas de pouvoir réel dans leur milieu de vie...

Favoriser la circulation du point de vue des organisations luttant pour l'amélioration de nos conditions de vie et de travail en général.

Privilégier l'expression des gens ayant peu ou pas accès aux médias traditionnels.

Équipe de rédaction :

Marilyse Bergues
Pierre Dumais
Normand Gilbert
Gaétane Glaude
Pierre Lagueux
Sylvie Messier
Alain Poirier

Collaboratrices

Collaborateurs :
Manon Ann Blanchard

Pauline Blanchette
Brigitte Campeau
Céline Labrecque
Ross Lessard
Johanne Lévesque
Micheline Plante
Robert Price
Michel Roby
Nathalie Sanchagrin
Gilles Servant
Carole Tatlock
Clément Trudel

Éditeur : La Voix Ferrée
Impression : The Record
Mise en page assistée par ordinateur : Coopérative Infographie
Distribution : Distributions publicitaires Estrie
Courier de 2^e classe : Enregistrement #7082
Dépôt légal premier trimestre 1992 : Bibliothèque nationale du Québec

Le 500^e anniversaire de la « découverte » des amériques par Christophe Colomb :

Message de la coalition estrienne en solidarité avec les nations autochtones (CESNA)

Historique :

La CESNA a été fondée le 18 juillet 1990 lors des événements dramatiques de Kanehsatake-Oka. Des gens et divers groupes de la région de Sherbrooke se sont mobilisés en appui, non seulement aux Mohawks mais aussi à toutes les nations autochtones en général avec un regard sur leurs réalités au Québec, au Canada et par le monde. Ces gens et groupes se sont réunis et ont fondé la C. E. S. N. A. qui est devenue un organisme incorporé sans but lucratif.

Pas le coeur à la fête

D'abord, les autochtones du Québec, du Canada et des trois amériques tiennent à dire qu'en ce cinquième centenaire de la découverte des amériques par Christophe Colomb, les autochtones n'ont pas le coeur à la fête.

Cet anniversaire rappelle aux autochtones le début du plus grand génocide de toute l'histoire de l'humanité. D'ailleurs, ici, on ne parle pas d'un génocide mais d'un ethnocide qui est l'extermination voulue et planifiée de plusieurs peuples et nations.

Ce qui reste des nations autochtones n'est plus que des lambeaux d'une civilisation qui, avant Christophe Colomb, peuplait avec 100 millions d'êtres humains, la grandeur des Amériques, de l'Arctique (au nord), jusqu'à la terre de feu (au sud).

Cet anniversaire rappelle aussi aux autochtones le début de plusieurs siècles de subjugation, d'oppression et d'assimilation de vol à main armée de leurs territoires; de spoliation de leur patrimoine naturel par les projets industriels des sociétés modernes (et encore d'autres torts que le coeur veut oublier et qui rendent la main faible et trem-

blante à écrire. Les lecteurs avertis comprendront).

Les premiers habitants

Les autochtones sont descendants de ces premiers habitants arrivés ici il y a 25 000 ans. Les descendants d'européens peuvent bien fêter la « découverte » des Amériques mais les autochtones ne participeront pas à la fête avec grand enthousiasme et tous et chacun devront comprendre et reconnaître que les amériques ont été découvertes il y a environ 25 000 ans par les ancêtres autochtones.

lomb, en 1492, est devenue, pour les autochtones, le plus grand cauchemard que puisse vivre des centaines de peuples et nations : la fin de leur monde.

Ce qui reste de ce monde éparpillé dans des réserves (qui ne sont que des ghettos rouges) témoigne du passé et rappelle à tous et chacun que les autochtones n'ont pas le coeur à la fête en ce cinquième centenaire de la « découverte » des amériques.

Robert Price
CESNA

L'arrivée de Christophe Co-

Mont Bellevue

Été comme hiver il y a du plaisir pour toute la famille au Mont Bellevue.

Saviez-vous que le Mont-Bellevue, centre de ski de Sherbrooke, a déjà plus de 30 années d'existence. Nous sommes privilégiés d'avoir un centre de ski en pleine ville et en plus avec la nouvelle montée mécanique qui fonctionne depuis longtemps. Faisons un court historique. Opérationnel depuis 1960 ce centre attire un grand nombre de personnes hiver comme été, car les activités hivernales sont très nombreuses.

1- Il possède six pistes de ski alpin qui peuvent accommoder autant débutant, intermédiaire que professionnel en plus de posséder deux remonte-pentes et un télésiège.

2- On y trouve une étendue de 12 kilomètres de sentiers tracés en pleine forêt (à noter que

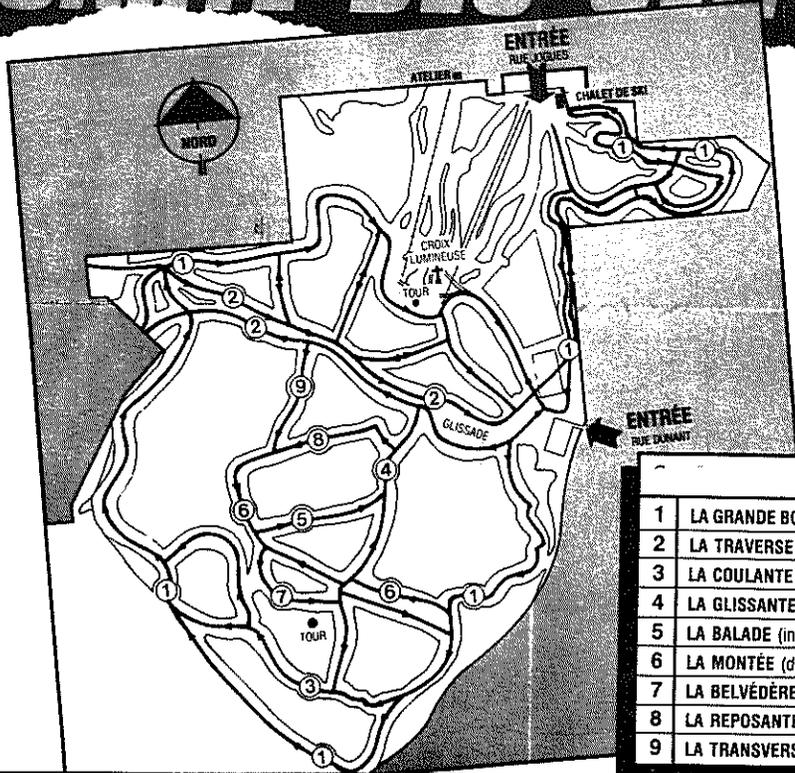
tout les sentiers sont bien balisés). Très peu de gens sont au courant, dont moi la première, qu'il existe neuf pistes praticables à l'année.

Une nouveauté cette année; un patinage libre pour toute la famille est gratuit dans un site bien aménagé. Ce qui permet à la famille de choisir son sport préféré.

Pour se réchauffer, il y a un vaste chalet « Antonio Pinard » qui possède un casse-croûte avec permis d'alcool. On retrouve aussi une école de ski, une boutique où il y a vente et location à très bas prix. Venez en grand nombre, le plaisir y abonde.

Gaétane Glaude

CARTE DES SENTIERS



1	LA GRANDE BOUCLE (intermédiaire)	7,18 km
2	LA TRAVERSE (intermédiaire)	2,13 km
3	LA COULANTE (intermédiaire)	0,64 km
4	LA GLISSANTE (intermédiaire)	0,73 km
5	LA BALADE (intermédiaire)	0,32 km
6	LA MONTÉE (difficile)	0,65 km
7	LA BELVÈRE (difficile)	0,28 km
8	LA REPOSANTE (intermédiaire)	0,48 km
9	LA TRANSVERSALE (intermédiaire)	0,32 km

Le temps des déclarations d'impôt

Depuis 5 ans le S. B. P. organise des cliniques d'impôt gratuites, destinées aux gens qui éprouvent des difficultés à compléter leurs déclarations d'impôt.

Plus de 750 personnes ont fréquenté l'an dernier ce service. Sur une période de neuf jours, plus de 1 500 déclarations ont été complétées par une vingtaine de bénévoles. Nos statistiques révèlent que la clientèle est constituée principalement de femmes monoparentales ou retraitées (63 %) dont le revenu annuel moyen se situe en-dessous de 10 000 \$. Près de 92 % de la

clientèle desservie a un revenu annuel de moins de 15 000 \$.

Cette année, on redouble d'efforts et de bénévoles pour mieux vous servir tout en diminuant ainsi le temps d'attente. Si ce service vous intéresse, vite, vite, vite inscrivez-vous au préalable en composant le 563-5584.

Les cliniques se tiendront les 17 et 18 février de 9 h à 16 h.

Service budgétaire populaire

Mars

Heures: de 9 h à 16 h

D	L	M	M	J	V	S
	2		4			
	9	10	11			
	16					
	23	24	25			

Médias

Tendances lourdes

Avec la récession qui se poursuit de plus belle, il est certain que les médias ont été et continuent d'être affectés dans leurs sources de revenus. Entre autres, cette situation a fait en sorte que certains ont carrément fermés leurs portes. Pour l'Estrie, au cours de 1991, cela s'est traduit par une diminution de l'Offre radiophonique; CKTS-am, qui était affilié à Télémedia a fermé; CJRS-am qui était dans le réseau Radiomutuel a cessé sa production à Sherbrooke, et nous recevons depuis, le signal de Montréal (CJMS-am), sans que cela n'ait trop paru.

Ce qui est plus visible et remarquable par ailleurs, c'est cette tendance à la « Montréalisation des ondes », au détriment des productions locales. Une tendance suffisamment présente pour qu'une station du Saguenay, CJMT-ma de Chicoutimi (télémedia), décide à l'automne 91 de ne plus retransmettre en entier l'émission du midi « Contact », avec J. Courmoyer et C. Joly. Cette décision audacieuse, pour un affilié, a donné lieu à un temps d'antenne utilisé pour « La région d'abord » (c'est le titre qui fut choisi). Les gens de là-bas voulaient donc entendre parler davantage de ce qui se passait dans leur coin de pays.

Bien sûr, ça coûte cher faire de la radio, des journaux ou de la télé. Et quand des propriétaires de réseaux font moins d'argent à tel ou tel endroit, on peut bien trouver légitime qu'ils souhaitent réduire leurs coûts de production; encore faudrait-il savoir si d'autres sources de leurs profits ne pourraient servir à soutenir des lieux de production moins rentables ?

Services d'informations

Mais pour nous qui nous préoccupons du Droit du public à l'information, du droit que nous avons d'avoir accès à de l'information de qualité et diversifiée, il n'est pas acceptable de constater que des stations réduisent au strict minimum les services d'information locale/régionale offerts à la population.

Dans un monde comme celui que nous connaissons aujourd'hui, même avec les moyens très facilitants que nous pouvons utiliser, pour avoir une bonne idée de ce qui se passe de « ce qui bouge », de ce qui est de l'intérêt public et social, il faut chercher. Et pour chercher, il faut du temps. Et pour avoir du temps, il faut de l'argent. Et pour avoir de l'argent... Toujours le même cercle vicieux dirait-on ? Il faudrait peut-être surtout parler de responsabilité sociale des médias électroniques et écrits, en ces temps dits de grande Mutation mondiale et « informationnelle ».

Recherches journalistiques

Aujourd'hui, il n'y a pas assez de journalistes locales/régionales qui sont en mesure de fouiller des dossiers, de scruter les dessous des apparences, de rendre publique « de la réalité pertinente à l'intérêt collectif »...

En bout de ligne, c'est le développement nécessaire de l'esprit critique des citoyens et citoyennes et de leurs sentiments d'appartenance qui souffrent de ces carences médiatiques. Par extension, c'est la qualité de notre vie démocratique qui est en cause.

Alain Poirier, C.P.D.E.

Le Centre Populaire de Documentation

... Pour en savoir davantage

- Sur les médias
- La publicité
- L'intervention communautaire

Nous offrons des activités de groupes, pour nous aider à mieux comprendre la réalité médiatique qui nous entoure.

Revue, journaux, livres, revues de presse...

187, rue Laurier, local 316

821-2270

Le dividende de paix du Québec : On serait fou de s'en passer !

Voici quelques exemples de ce qui deviendrait possible en dépensant autrement les 3 milliards \$ que nous payons présentement au Québec pour les dépenses militaires du Canada (toutes les données sont pour 90-91 et arrondies au million le plus près) : (N.B. : Nous ne proposons pas nécessairement que l'argent soit alloué de cette façon précise; la liste qui suit vise surtout à nous aider à comprendre ce qu'il en coûte en réalité pour le militaire).

Maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence(en '000 de \$)
Sommes demandées par le Regroupement provincial pour pouvoir assurer tous les services nécessaires dans les maisons déjà établies et pour pouvoir en créer de nouvelles dans les régions 36 000

Garderies
Sommes requises pour doubler le financement accordé aux garderies sans but lucratif 74 000

Transport en commun
Retrait des coupures prévues par la réforme Ryan 266 000

Sécurité du revenu
Abolition de la coupure pour partage du logement 106 000

Abolition de la coupure pour non-participation aux mesures 79 000

Allocation pour transport de 38 \$/mois pour participant-e-s aux mesures d'employabilité 21 000

Éducation primaire et secondaire
Rétablissement des transferts de Québec aux commissions scolaires qui ont été coupés cette année (refilé en taxes scolaires...) 191 000

Enseignement supérieur
Abolition des frais de scolarité universitaires (environ) 150 000

Environnement
Comblent la part du Québec du recul d'Ottawa par rapport à ses engagements sur le « plan vert » 100 000

Éducation populaire et alphabétisation
Pour doubler le budget du MEQ réservé aux groupes d'éducation populaire autonome 10 000

Logement social
Sommes requises pour combler la réduction des transferts fédéraux 300 000

Santé
Admission des personnes séro-positives au programme « malade sur pied » (maximum de) 20 000

Culture
Pour atteindre le 1 % promis 97 000

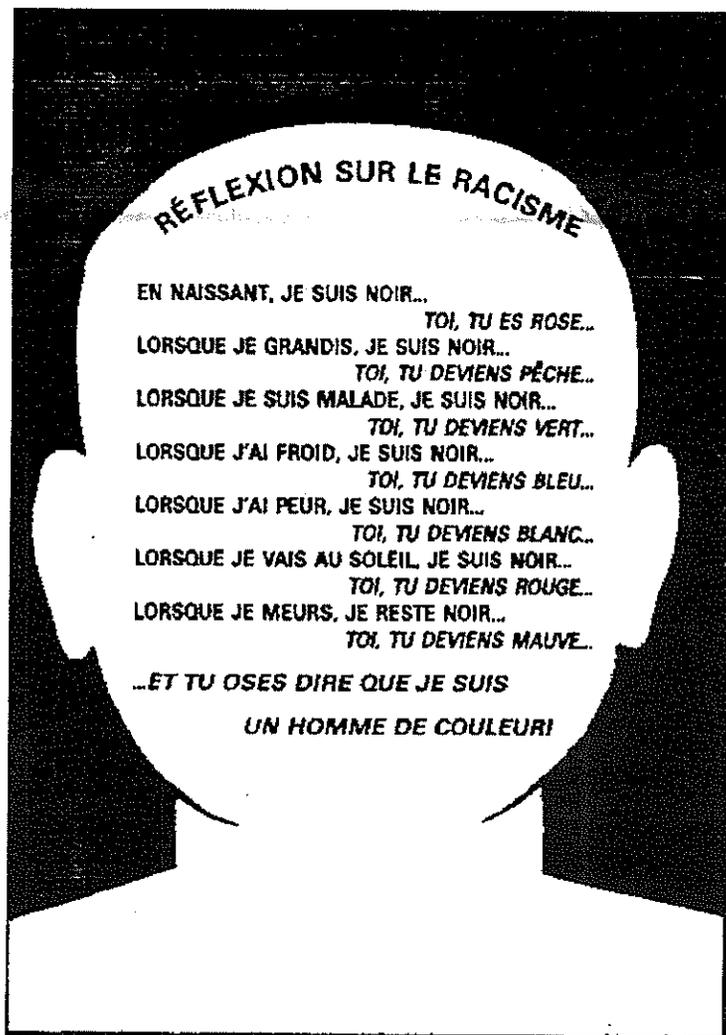
Fondations et oeuvres de charité
Équivalent de toutes les sommes recueillies auprès du public par toutes les fondations et oeuvres de charité du Québec (environ) 330 000

Total : 1 780 000 000 \$

On est encore loin des trois milliards consacrés au militaire \$!!!

N'est-ce pas payer un peu cher pour financer l'outil qui servira peut-être un jour à nous écraser ? Quelle force pourrions-nous alors y opposer ? N'est-ce pas plutôt le temps, maintenant, d'y opposer la force de notre légitimité démocratique et de nous offrir ainsi une société meilleure dont l'exemple finirait sûrement par inspirer nos voisins ? Ne serions-nous pas alors, d'ailleurs, en plus grande sécurité que nous le sommes aujourd'hui ?

Tiré de
« Une société plus juste »
Regroupement autonome des jeunes



Rémi Thibault

Coopérative de travail
Infographie
de Sherbrooke

Traitement de texte - Curriculum vitae - Mise en page
Reconnaissance de caractères - Impressions au laser
Scanner - Formation - Consultation

Gina et Luc (819) 569-2435

Les femmes et la pauvreté

La crise économique qui a sévi en 1990 et 1991 a considérablement appauvri la population. Les mises à pied massives créent, aujourd'hui encore, un nombre croissant de chômeurs et de chômeuses. Depuis le début de la récession, ce sont les jeunes, tout particulièrement les femmes, qui paient la note et qui sombrent plus profondément dans la pauvreté.

Il ne suffit pas de dire que les jeunes et les femmes sont toujours plus atteints par une conjoncture économique néfaste. Il faut aussi savoir pourquoi ce sont elles et eux qui écoperont de récession en récession. Lorsque la récession survient, les premières personnes mises à pied sont souvent les jeunes ou les femmes parce que ce sont elles et eux qui accumulent le moins d'ancienneté. Certains employeurs seront aussi portés à licencier les personnes jugées moins productives selon les critères de l'industrie, c'est-à-dire, les personnes présentant le plus fort taux d'absentéisme ou de congés spécifiques.

Les mères de famille au travail sont directement touchées par une vision aussi productiviste et, tout particulièrement, les femmes cheffes de familles monoparentales. La responsabilité parentale vis-à-vis des enfants est quotidiennement sujette à frictions entre les femmes et leurs employeurs. Pour les patrons, lorsqu'une femme doit s'absenter parce

que le petit dernier est malade et que la garderie lui demande de venir le chercher, c'est une question de non productivité et de non rentabilité au lieu d'une question de responsabilité sociale envers les enfants.

Les raisons qui font qu'un employeur choisira de congédier une femme plutôt qu'un homme, un jeune plutôt qu'un travailleur plus âgé, sont nombreuses. Il ne s'agit pas d'explorer ces raisons, mais bien de comprendre que ce fait même fait des jeunes femmes un des groupes les plus vulnérables en temps de récession.

Trop grande dépendance

Ce sont les jeunes femmes, encore, qui sont dépendantes, en plus grand nombre, de l'aide sociale et de l'assurance-chômage. Évidemment, à cause de la discrimination inscrite dans le système économique et social vécue par les jeunes et par les femmes, la jeune femme aura plus de mal à réintégrer le marché du travail.

De plus, les femmes monoparentales vivront souvent du harcèlement au niveau de l'assurance sociale parce que des agents (réagissant à des préjugés personnels) présumeront de sa non disponibilité au travail. Lorsqu'une femme se retrouvera contrainte à demander de l'aide sociale, sa vie privée sera examinée scrupuleusement par des boubou-macoutes qui tenteront de lui découvrir

un amant pourvoyeur, malgré tous les acquis du féminisme, la femme bénéficiaire de l'aide sociale est la seule qui n'ait pas le droit de partager sa vie avec un homme. On exige d'elle une pureté de mœurs absolue, comme au temps de la grande noirceur, des années 50, où seules celles qui avaient un comportement exemplaire au niveau religieux avaient droit à de l'aide. Si une femme bénéficiaire de l'aide sociale aujourd'hui partage sa vie avec un homme, son chèque lui sera coupé. Un peu, si l'homme est lui aussi assisté social (pour cohabitation), beaucoup, si

l'homme est chômeur et complètement s'il travaille. Cette entrave faite à l'autonomie financière des femmes devrait nous atteindre toutes et tous. Qui a décidé que lorsqu'une femme assistée sociale était amoureuse, elle devenait aussitôt dépendante de son conjoint et renonçait à son autonomie ?

De plus en plus, la pauvreté atteint les femmes dans leur dignité. Il importe de comprendre comment les femmes sont discriminées spécifiquement, afin d'agir efficacement sur cette oppression. Les conditions de vie des jeunes femmes, l'oppression spécifi-

que dont elles sont victimes, posent de nouveaux défis à la société et au mouvement des femmes.

Accepter de voir les jeunes femmes atteintes dans leur autonomie financière par les barèmes de l'aide sociale, c'est préparer aux luttes féministes des lendemains qui déchantent.

Manon Ann Blanchard

Tiré de « La Plume de l'alouette »
Octobre 1991

Les Femmes et leur Soif de Justice

Quel est l'état actuel de la situation pour les femmes et adolescentes agressées sexuellement en 1992 ?

La majorité d'entre elles choisissent de garder le silence devant un système pénal qui leur rendrait peu justice. D'abord, parce qu'elles ont l'impression d'être jugées plutôt que d'être témoins d'un acte criminel. Comment étiez-vous vêtues ? Combien de bières avez-vous prises ? Pourquoi avez-vous ouvert la porte ? Avez-vous criées ? Vous êtes-vous défendues ? ... Autant de questions qui laissent croire qu'elles sont presque responsables de l'acte dénoncé !

Il faut dénoncer !

Tant et aussi longtemps que les mythes et préjugés perdureront chez les intervenants de ce milieu, les plaignantes seront dissuadées de dénoncer le crime dont elles furent l'objet; soit l'un des crimes le moins dénoncé au pays !

Cependant, d'autres femmes et adolescentes prennent leur courage à deux mains afin de dénoncer des situations d'agression sexuelle, d'inceste, d'harcèlement sexuel dans le but de mettre fin à cette violence inacceptable pour la personne humaine. Elles demandent justice et protection. Le Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel de Sherbrooke (CALCACS) apporte un support psychologique, accom-

pagne les femmes dans leurs démarches (cour, hôpital, police) et sensibilise le milieu à la réalité des agressions à caractère sexuel.

Du progrès en Estrie

En Estrie, les intervenants-es socio-judiciaires s'unissent, se concertent et agissent pour améliorer cette réalité. La table d'action contre la violence faite aux femmes travaille sur des objectifs bien précis. À cet effet, les procureurs-es de la région recevront cette année une formation sur la problématique des agressions à caractère sexuel. D'une part, nous pouvons nous réjouir de cette initiative et d'autre part, nous pouvons dire qu'il était temps.

Le Regroupement québécois des CALCACS souhaiterait qu'une formation continue sur la réalité des agressions sexuelles soit intégrée dans les cours de base de technique policière et de droit. Cette proposition sera acheminée à l'occasion du Sommet de la Justice 1992, moment privilégié pour faire état de la situation sur le traitement des cas d'agression à caractère sexuel.

Le Comité Canadien sur la violence faite aux femmes, pour sa part, dressera un bref état de la situation. Il tentera d'identifier des solutions en rapport avec les causes de la violence et de formuler des re-

commandations et interventions qu'il serait possible de réaliser. Les travaux du comité doivent durer quinze mois et de se dérouler à travers tout le Canada.

Mais, concrètement, quels seront les résultats de ces travaux parlementés ?

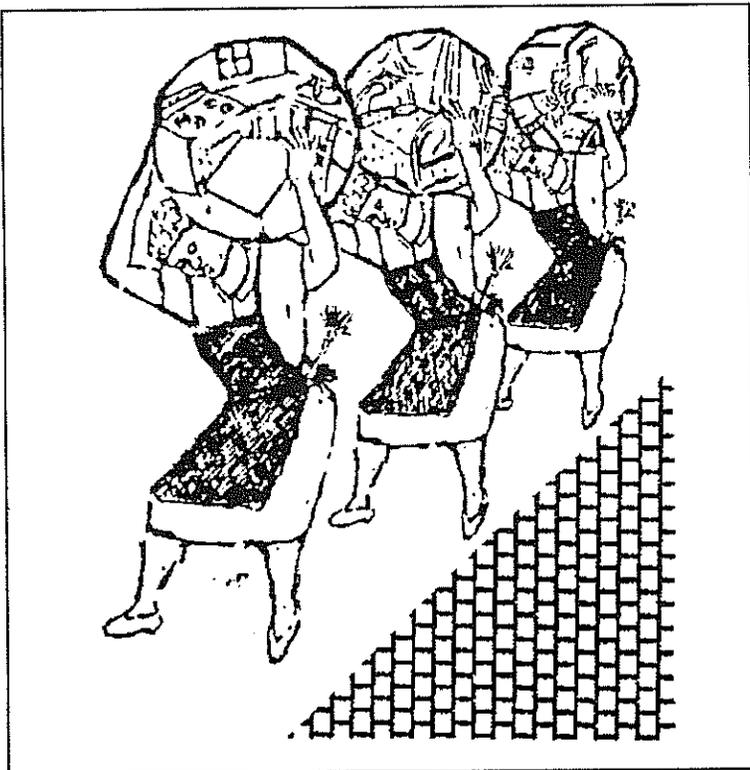
Le CALCACS de Sherbrooke désire des changements majeurs. Il souhaite que les femmes et adolescentes victimes d'agressions à caractère sexuel n'aient plus à craindre l'attitude défavorable de la police ou des tribunaux à leur endroit; que leurs causes soient entendues dans des délais raisonnables; qu'elles soient protégées contre les manoeuvres d'intimidation de l'agresseur, que la législation en matière criminelle et les sentences imposées soient justes, équitables, dissuasives et non empruntées de préjugés.

L'objectif primordial du système de justice et son plus grand défi, n'est-il pas de regagner la confiance des femmes ?

Les tribunaux doivent accorder également aux femmes et aux hommes respect, crédibilité et dignité.

Il est temps que la Justice se réajuste !

Pauline Blanchette
pour le Centre d'aide et de lutte
contre les agressions à
caractère sexuel
de Sherbrooke



Femmes des communautés culturelles

Le 8 mars, journée internationale des femmes... Quelle belle thématique pour aborder la situation des femmes issues des communautés culturelles au Québec.

Depuis toujours, au Québec, des femmes de différents horizons culturels se joignent à nous, terre d'accueil, pour apporter leur propre contribution à l'évolution de notre société. La voie empruntée diffère toutefois d'une femme à l'autre puisque l'adaptation à une nouvelle vie occasionne un partage entre deux cultures au niveau du cœur.

En tant que femmes, elles doivent parfois surmonter des obstacles et aussi les communautés culturelles en tant que québécoises. Les normes et les valeurs qu'elles ont à se conformer, n'empêchent pas les femmes issues des communautés culturelles de devenir des québécoises tout en conservant ce qui est propre à leur culture d'origine.

Enrichir la culture québécoise

Chaque culture possède ses richesses. En nous ouvrant les uns aux autres, nous pourrions ainsi nous enrichir, nous découvrir et nous trouver des affinités car l'immigration constitue un défi autant pour la femme issue des communautés culturelles que pour la société d'accueil.

Les femmes des communautés culturelles oeuvrent activement en tant que québécoises à l'enrichissement de notre patrimoine culturel. Elles savent nous apporter une nouvelle vision de la vie. Leur courage et leur persévérance devant les difficultés reliées à leur adaptation et intégration sont le témoignage d'une bonne volonté à l'insertion à la culture québécoise.

Plusieurs obstacles à surmonter

Même si le système est plus ouvert aux femmes en ce qui a trait à l'accès à sa profession n'en demeure pas moins qu'elles doivent faire face à plusieurs obstacles. Elles doivent faire face aux barrières économiques et linguistiques les premières années de résidences ainsi que le problème d'attente des équivalences qui limitent l'accès aux études et à l'emploi.

Certaines femmes qui, par choix personnel ou familial, désirent demeurer au foyer, étant résidentes du Québec depuis peu de temps, devront surmonter des épreuves autres que les femmes en recherche d'emploi, retardant ainsi l'intégration à la société québécoise.

L'isolement et la pratique irrégulière de la langue française sont en outre de gros obstacles pour certaines. Seul le temps, l'intégration graduelle et les choix des femmes à partir des normes et des valeurs de chaque société permettront à celles-ci une adaptation à la société d'accueil.

En fait, le choix des femmes québécoises à partir des valeurs inculquées par notre société est la même chez ces femmes issues des communautés culturelles qui, pour la majorité, et avec temps, patience et détermination parviennent à une bonne intégration à la société Québécoise.

Brigitte Campeau
Service d'aide aux néo-canadiens

Un centre de santé des femmes ?

On nous pose souvent cette question, à laquelle on répond à peu près ceci : c'est un lieu où on offre des ateliers sur des thèmes qui touchent plus particulièrement les femmes.

« Comme quoi par exemple ? » La ménopause, le « syndrome » prémenstruel, l'auto-examen des seins et du col de l'utérus, la question lesbienne, la contraception douce, l'obsession de la minceur et aussi l'infertilité, la sexualité, le massage pour bébé.

Une autre question qui nous est souvent posée : « Est-ce que je peux m'inscrire à votre conférence ? » Bien sûr que vous



CENTRE DE SANTÉ
DES FEMMES
DE SHERBROOKE

pouvez vous inscrire mais il ne faut pas s'attendre à une conférence. Premièrement, les sujets que nous abordons sont, la plupart du temps, échelonnés sur plusieurs rencontres. Ensuite, ces rencontres de groupe (de 6 à 12 femmes, selon les ateliers) demandent la participation de chacune.

Voilà où se situe peut-être une des différences majeures avec ce qu'on peut retrouver ailleurs. En partant du postulat que chaque femme est experte par son vécu, l'animatrice fournit de l'information et invite chacune à faire une démarche, que, dans notre milieu, on appelle féministe. En d'autres mots, voici ce que l'intervention féministe favorise : une prise de conscience dans le sens d'une compréhension critique des événements personnels et sociaux, le sentiment de ne plus être les seules responsables, l'estime de soi, l'expression de ses besoins et désirs avec la capacité de prendre des décisions de façon autonome et le droit au plaisir. L'aboutissement de cette démarche

est de faire en sorte que cette prise de parole et cette prise en charge mènent à des actions pour améliorer notre santé et nos conditions de vie.

Le Centre de santé des femmes de Sherbrooke est présent dans le milieu depuis 1979. Plusieurs personnes sont surprises de l'entendre. Il faut dire que les approches novatrices et alternatives font souvent peur et qu'après avoir fait ses preuves, elles deviennent soudainement courues et c'est un peu le phénomène qui se passe dernièrement : les quelques 500 présences aux activités de l'automne ne nous le confirment.

Toujours à la même adresse (151 rue King ouest), nous avons fait l'acquisition de deux nouveaux locaux ce qui nous permet de vous accueillir plus adéquatement. Pour plus d'information, téléphonez au 564-7885.

Carole Tatlock
Centre de santé des femmes de
Sherbrooke

La technologie au service de la reproduction

La naissance de Louise Brown, premier bébé éprouvette, a donné en 1978 un nouvel espoir aux couples qui étaient incapables de concevoir. Depuis ces vingt dernières années, la fécondation in vitro a introduit de nouvelles techniques de reproduction. Celles-ci comptent un grand nombre de réussites et encouragent plusieurs couples à faire appel à leur utilisation.

La fécondation in vitro (F. I. V.) consiste en premier lieu à augmenter le nombre d'ovules à l'aide de médicaments et à provoquer leur libération. Les médecins les recueillent ensuite par la paroi abdominale et les placent dans un milieu de culture pendant plusieurs heures. Entre temps, un échantillon de sperme obtenu par masturbation est traité et incubé. Les ovules, une fois devenus matures, sont placés avec les spermatozoïdes dans une boîte de Pétri. Les techniciens incubent ensuite le mélange. Quarante-huit heures après le prélèvement des gamètes femelles, les embryons sont transférés dans la cavité utérine.

Plus d'un embryon déposé dans l'utérus augmente les chances de réussite, mais aussi les risques de grossesses multiples. Les techniciens peuvent alors congeler et entreposer le nombre d'embryon pour une utilisation ultérieure.

La FIV produit des « petits »

La FIV a ouvert des portes à d'autres traitements de même nature et donné la chance à des couples de concevoir. Il existe un traitement similaire à la FIV. La différence réside dans le fait que le mélange de spermatozoïdes et d'ovules est déposé directement dans la trompe de Fallope. La fécondation se poursuit à l'intérieur de la cavité utérine. Il s'agit du transfert de gamètes qui peut pallier aux problèmes de facteurs immunitaires, d'endomé-

triose, d'ovules et de spermatozoïdes qui n'arrivent pas au bon endroit ou au bon moment et des cas d'infertilités inexplicables surviennent.

Congélation des éléments de conception

Les médecins s'assurent tout d'abord des antécédents médicaux, de l'état de santé général et du style de vie des donneurs et des donneuses. Ceux-ci doivent ensuite passer une batterie de tests afin de vérifier si le sperme ou les ovules présentent des anomalies ou des signes de MTS. Les éléments de conception recueillis sont entreposés et choisis pour correspondre aux caractères physiques du couple receveur. Le patient déboursera de 100 \$ à 150 \$ pour un échantillon de sperme. Celui-ci est déposé soit par insémination artificielle ou par FIV si la femme présente des problèmes de transport de l'ovule. Le partenaire adopte cette procédure lorsqu'il reçoit un traitement contre le cancer ou qu'il produit des spermatozoïdes anormaux, peu mobiles ou incapables de féconder une ovule.

Mères porteuses : nouveau service controversé

Le développement de toutes ces techniques de procréation a produit le phénomène de mère porteuse. Il s'agit d'une femme engagée par un couple dont le partenaire ne peut pas porter un enfant. Le médecin pourra lui demander de subir une fécondation in vitro avec ses propres ovules si la partenaire ne peut pas en produire. Ils seront fécondés avec les spermatozoïdes du partenaire masculin.

Les cliniques de fertilité canadiennes n'effectuent pas encore d'insémination ou de transfert d'embryons chez les mères porteuses. Cette pratique soulève trop de controverses. Pensons au cas de bébé M. Il remet en question les

droits de la mère porteuse qui a fourni les ovules pour produire l'enfant et qui l'a porté. S'agit-il d'une exploitation des femmes à faibles revenus ?

Centres de fertilité à votre service

L'Institut de médecine de la reproduction de Montréal offre divers services de diagnostic et de traitement tels que l'insémination artificielle avec donneur ou conjoint, la congélation de sperme, les traitements pour l'endométrie, la FIV, la congélation d'embryons, le don d'ovules et autres techniques de procréation médicalement assistées.

Ouvert tous les jours de la semaine, cet institut existe depuis 1990 et se situe à Ville Mont-Royal.

La clinique de fertilité de Sherbrooke pratique aussi l'insémination avec donneur et le transfert de gamètes dans la trompe.

La conception : un projet planifié judicieusement

Enfin, il est important de bien choisir les intervenants qui vous aideront dans votre projet de concevoir. Des personnes consciencieuses qui vous expliqueront soigneusement les procédures et traiteront avec respect vos questions et vos inquiétudes. Les aspects scientifiques et complexes des techniques de reproduction ne doivent pas se traduire par des soins déshumanisés. Votre compréhension et vos connaissances vous permettront de garder le contrôle sur votre situation et de prévoir les risques et les inconvénients que les nouvelles techniques peuvent exposer.

Sylvie Messier

Références
PULLEN, Heather et Jocelyn Smith. (Traduction et adaptation de Michèle Thiffault et Dr Pierre Morin). *Faire un enfant : les solutions d'infertilité chez le couple*. Montréal, Éditions Québecor, 1991. 301 p.

Équipements de bureau
QWERT itée
985, Galt ouest, Sher
562-5079

SERVICE (RÉPARATION TOUTES MARQUES)
VENTE
OCATION

SMITH CORONI

Un bref historique

L'histoire de l'avortement présente moult rebondissements depuis 20 ans. Pour saisir où nous en sommes, il importe d'en retracer quelques jalons.

Le premier code criminel du Canada, édicté en 1892, considère l'avortement comme un acte criminel passible d'emprisonnement à perpétuité.

En 1967, l'association médicale du Canada et l'association du barreau canadien demandent la libération de l'avortement. Le gouvernement canadien ajuste ses lois.

Avec les amendements, votés en août 1969, l'avortement demeure un crime, mais les dispositions créent une exception à l'interdiction générale. Selon l'article 251, un avortement n'est légal que s'il est pratiqué dans un hôpital sur autorisation d'un comité thérapeutique formé d'au moins trois médecins. Dès son adoption des groupes de femmes réagissent.

Dans son rapport publié en 1970 (rapport BIRD), la commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada note que la nouvelle loi risque de rendre plus difficile qu'auparavant l'obtention d'un avorte-

ment à cause des formalités exigées.

Cette même année, en 1970, le docteur Morgentaler ouvre une clinique d'avortement. Poursuivi, arrêté, acquitté, débouté en appel, il verra les poursuites contre lui cesser en 1976 par décision du gouvernement du Québec.

En 1974, le mouvement des femmes s'organise avec, entre autres, la publication du manifeste « NOUS AURONS LES ENFANTS QUE NOUS VOULONS » qui bénéficie d'un large appui dans plusieurs milieux.

Avec la cessation des poursuites contre les cliniques privées et l'implantation des cliniques Lazure en 1978, le débat perd son ampleur.

En 1988, la Cour suprême du Canada, dans le jugement Morgentaler, déclare inconstitutionnel l'article 251 du code criminel. L'avortement n'est plus un crime au Canada et devient un acte médical comme un autre.

À l'été 1989, Chantal Daigle voit la Cour suprême du Canada lever l'injonction lui interdisant un avortement. Quelques mois plus tard, les juges allèguent qu'aucune base juridique ne

permet à une tierce personne, fut-elle le père présumé, de s'opposer légalement à la décision d'avortement d'une femme.

C-43 : pas de changements

À l'automne 1989, cependant, le gouvernement fédéral dépose à nouveau un projet de loi sur l'avortement, le C-43, qui prévoit la recriminalisation s'il n'est pas pratiqué par un médecin ou sur son instruction après que ce dernier ait conclu que la santé physique, mentale et/ou psychologique de la femme est ou sont menacée(s).

La peine prévue est un emprisonnement maximal de deux ans. Nous dénotons, dès lors, des similitudes importantes entre l'ancien article 251 et le projet de loi C-43.

Entre l'obligation de se remettre à la décision d'un comité d'avortement thérapeutique et celle de demander le jugement d'un médecin accrédité, il y a peu de différence. Et, encore une fois, la principale intéressée n'est pas celle qui décide.

La plupart des médecins ne veulent pas assumer cette responsabilité. Quiconque s'oppose à leur décision peut tenter des poursuites. L'ordre des

psychologues, l'ordre des médecins et la fédération canadienne des médecins se prononcent alors contre le projet de loi C-43.

Projet de loi inacceptable

Une telle loi aurait un impact défavorable sur l'accessibilité à l'avortement. Les femmes se verraient dans l'obligation de magasiner les médecins et payeraient pour ces déplacements. Nous assisterions en peu de temps à une augmentation des avortements à des stades avancés, médicalement, physiquement et psychologiquement beaucoup plus éprouvants. Par conséquent, cette loi risquerait de faire augmenter les avortements clandestins.

Mais voilà que, par un vote égal en troisième lecture au sénat, ce projet de loi est rejeté, ramenant au Canada la situation qui prévaut depuis le verdict de la cour suprême concernant la constitutionnalité de l'ancienne loi sur l'avortement en janvier 1988.

Évidemment, certains ont crié au vide juridique, mais il n'y a pas de vide juridique, dans le sens où nous n'avons pas besoin de loi qui fasse de l'avorte-

ment un acte criminel. La pratique médicale est encadrée par des codes de déontologies médicales. Les pratiques sociales sont régies par les lois sociales des provinces. L'avortement est un geste concernant la santé.

Bien des choses restent à faire cependant. L'accessibilité aux services en régions éloignées, dans les provinces de l'ouest et dans les maritimes doit être une priorité du mouvement pro-choix. De même, la gratuite, qui permet à des femmes économiquement défavorisées d'avoir accès au service, doit être une revendication de premier plan. Il y aura encore, assurément, bien des gestes à poser pour faire d'un gain un acquis pour toutes à travers le Canada.

Johanne Levesque
Coalition pour le droit
à l'avortement libre
et gratuit

(certaines données historiques sont tirées de CSF-INFORMATION, janvier 1990)

UN QUÉBEC FÉMININ* PLURIEL
POUR UN PROJET FÉMINISTE DE SOCIÉTÉ

8

MARS 1992

Journée internationale
des femmes

Bienvenue à toutes !

(marrainé par les filles des groupes sociaux, syndicats, étudiantes, femmes d'affaires, aînées, femmes en Église)

Dans quelle société voulons-nous vivre ?

Depuis des années, nous, les femmes du Québec, nous questionnons, imaginons, écrivons, chantons, composons, revendiquons et proposons notre vision du monde.

Certaines d'entre nous appartiennent à un groupe ou un parti politique, d'autres pas.

De la première à la dernière arrivée, à différents niveaux, nous travaillons à diversifier les approches pour atteindre l'égalité.

Nous constituons environ la moitié de la population active du Québec. Aussi, nous devons croire que notre collectivité ne peut se priver de la moitié de sa conscience et de sa pensée.

« Un Québec féminin* pluriel » propose d'unir nos expériences et nos complicités pour élaborer un projet de société qui nous ressemble, un projet basé sur la PERSONNE et les valeurs...

Un rendez-vous historique...

Sous l'égide de la Fédération des femmes du Québec et avec l'implication active des groupes représentant le Mouvement des femmes chez nous...

Au niveau régional :

Dans l'ensemble des régions, des événements sont organisés (autour du 8 mars) pour discuter et définir les priorités...

Il va sans dire que le nombre de participantes associées à la démarche viendra ajouter un poids politique à la revendication d'une société axée sur les valeurs telles qu'elles auront été définies.

Un Québec féminin* pluriel

En Estrie : le 7 mars 1992

De 8 h 30 à 16 h

Au Cégep de Sherbrooke
Salle Alfred-DesRochers

Inscription de 8 h 30 à 9 h 30
(coût minime)

- Accueil : café et beignes
- Table de discussion avec des personnalités féministes
- Ateliers
- Dîner
- Plénière
- Clôture

(Vous pouvez apporter votre repas - possibilité de manger du poulet sur place - garderie pour enfants de 2 ans et plus)

Information :

Conseil du statut
de la femme 820-3844
Comité 8 mars 564-6048

Coordination de l'événement

Le Comité 8 mars associé à l'ensemble des groupes de femmes composantes du Mouvement des femmes en Estrie.

* Le féminin inclut le masculin.

Les activités sont réservées exclusivement pour les femmes.

Vous et vos droits

Dans cette chronique, les gens de l'Aide juridique vous proposent d'être juge. Devant les faits exposés, essayez de deviner la décision d'un juge. Les causes qui vous sont présentées ont déjà été plaidées.

La municipalité a-t-elle l'obligation de sabler l'intersection des rues l'hiver?

Faits :

Les faits soumis au tribunal sont les suivants : Un individu se blesse en chutant sur une surface glacée en traversant une chaussée à l'intersection de deux rues.

La politique de la municipalité concernant le service d'entretien et de sablage des trottoirs et des rues est la suivante : les employés de la municipalité étendent le sable comme abrasif seulement sur les trottoirs. Pour ce qui est des chaussées, le sablage est fait par une autre sableuse en pensant au service des automobilistes plutôt que des piétons. Le passage clouté d'une chaussée en principe n'est pas sablé sur toute sa longueur.

Le citoyen prend une action en dommages intérêts contre la municipalité prétendant que la municipalité a commis une faute et qu'elle doit sabler l'intersection des rues comme les trottoirs

Question :

Pensez-vous la municipalité responsable de cet incident?

Décision :

L'action fut accueillie et la municipalité condamnée à payer 1 640 \$.

Motifs :

Le passage clouté d'un trottoir à un autre sur la chaussée est la prolongation du trottoir qui permet le passage du piéton.

Les obligations de la ville relatives à l'entretien de ses trottoirs se prolongent au passage clouté.

Les employés de la municipalité devaient sabler les passages cloutés comme s'ils étaient des trottoirs.

La municipalité est responsable de sa faute. Elle doit prévoir que l'intersection des rues sert aux piétons et non seulement aux automobilistes.

Micheline Plante
Avocate

Aide juridique

— SECTION DROIT CIVIL, DROIT
MARIAGE, DROIT DE LA
JEUNESSE ET DROIT SOCIAL

563-6122

(aide sociale, chômage, accident
d'auto et de travail)

563-4721

— SECTION DROIT CRIMINEL

SERVICE 24 HEURES

Connaissez-vous cette vignette ?

Il s'agit de l'autocollant qui complète un règlement municipal adopté par la ville de Sherbrooke en décembre 1990 concernant la distribution de publicité (annonces, circulaires, etc). Il permet à chaque citoyen et citoyenne qui le désire, de refuser de recevoir de la publicité chez soi. Il est disponible au coût de 2 \$ l'unité à l'ACEF Estrie et à la ville de Sherbrooke.

En quoi consiste ce règlement ?

Le règlement définit où et comment la publicité doit être distribuée. Par ce règlement :

- le distributeur ne doit déposer aucune publicité sur une propriété si le/la propriétaire ou l'occupant démontre son refus en apposant l'autocollant;
- il doit obtenir un permis de distribution de la ville;
- il est tenu de respecter les endroits prévus pour le dépôt (boîtes, fentes, porte-journaux, etc) ainsi que les voies aménagées pour l'accès aux résidences (allées, trottoirs, etc);
- il est aussi tenu d'inscrire son nom et adresse sur la publicité qu'il distribue ou sur son emballage.

Des amendes sont prévues. Il est donc possible de porter plainte quand l'une de ces obligations n'est pas respectée par le distributeur. Dans le but de faciliter la procédure, il est possible de se procurer une lettre-type auprès de l'ACEF Estrie afin de faire une telle plainte.

Pourquoi un tel règlement ?

Pour avoir le droit de refuser de recevoir de la publicité chez soi. Cette publicité, de plus en plus envahissante, est souvent considérée comme étant imposée contre notre volonté. Pour la protection de l'environnement car il vise à éliminer l'éparpillement des circulaires sur les terrains privés et publics et il entraîne une économie de ressources. Pour une sécurité accrue en évitant l'accumulation de circulaires qui peut alors constituer un excellent indice de votre absence aux voleurs éventuels.



De quelle publicité parle-t-on ?

De tout prospectus, feuillet, circulaire, document ou journal « exclusivement conçu pour des fins d'annonce ou de réclame de toute nature commerciale » (article 534 par. 2).

Par conséquent, ce règlement ne vise aucunement les publications à caractère informatif et communautaire comme par exemple, le feuillet paroissial, le bulletin municipal ainsi que les hebdomadaires et journaux même si ceux-ci contiennent souvent de la publicité.

Un exemple concret à Sherbrooke : l'hebdo La Nouvelle. Certaines personnes nous ont informé qu'elles ne reçoivent plus La Nouvelle depuis qu'elles ont apposé la vignette sur leur boîte aux lettres. Par contre, d'autres utilisateurs-trices de la vignette aimeraient ne pas la recevoir car ils considèrent qu'elle contient beaucoup de publicités et ne la lisent pas. Dans ce cas, il serait peut-être utile de téléphoner à La Nouvelle pour demander de

la recevoir quand même ou de ne pas la recevoir, selon le cas.

Faites valoir vos droits !

Si vous êtes locataires, votre propriétaire ne devrait pas vous empêcher d'apposer la vignette autocollante sur votre boîte aux lettres ou près de la poignée de porte de votre appartement sous prétexte par exemple, que ça abîmerait les boîtes ou les portes lorsqu'on l'enlève.

Si vous n'habitez pas à Sherbrooke et que vous aussi aimeriez pouvoir dire « Non merci, pas de circulaires ici ! », la meilleure façon de procéder est d'en informer votre conseil municipal afin qu'il adopte un règlement. À l'ACEF Estrie, on travaille déjà dans ce sens et tous les appuis nous sont précieux.

Cécile Labrecque
pour l'ACEF Estrie
187, rue Laurier Bureau 202
Sherbrooke (Québec)
J1H 4Z4
(819) 563-8144

Ne buvez plus de taxes ...

Faites votre bière pour 0,20 \$ la bouteille
Faites votre vin pour 1 \$ la bouteille

Équipement complet pour débutant
En spécial 54,95 \$

Atelier du Vin
1553, rue Denault, Sherbrooke
569-6106

Conseillers sur place

Prévention du suicide

La réalité dépasse les ressources

Il est 23 h 30. Au Carrefour intervention suicide, un bénévole a au bout du fil une personne qui menace de se suicider. La deuxième ligne téléphonique s'allume. Une autre personne a besoin d'aide. L'instant qui suit est d'une importance capitale. En quelques secondes. Le bénévole devra décider qui des deux clients a le plus besoin d'aide. Dans les cas les plus difficiles il devra faire appel à un autre bénévole muni d'une « pagette » avec le risque toujours présent de rompre le contact avec la première personne.

Cette situation est malheureusement la présente réalité de l'organisme. Quand on sait que la majorité des appels sont d'urgence moyenne ou élevée (possibilité de décès dans les 48 heures) on comprend vite l'importance des décisions des bénévoles.

Un système téléphonique désuet et un manque de ressources humaines évident voilà deux problèmes auxquels le Carrefour intervention suicide doit faire face actuellement. Le manque de ressources financières de l'organisme provoque une instabilité du personnel en majorité embauché dans le cadre de programmes gouvernementaux de développement de l'emploi. Sans compter que la durée d'embauche des bénévoles est d'environ six mois. « On forme des gens et, quand ils sont bien rodés, ils partent » déplore Sylvain Paquette, président de l'organisme.

Il faudrait trois personnes à temps plein au CIS pour assurer la stabilité et la qualité du service. Actuellement, la personne la plus « stable » est rémunérée pour 25 heures de travail par semaine, même si elle les dépasse largement explique Sylvain Paquette.

Depuis 1984, le Carrefour intervention suicide intervient auprès des personnes suicidaires et de leurs proches par un service téléphonique, des suivis d'ac-

compagnement pour les personnes suicidaires (pendant environ 10 semaines) ou pour les personnes vivant un deuil à la suite d'un suicide. On forme aussi des groupes d'entraide pour les personnes en deuil de plus, le CIS forme des intervenants et des intervenantes, offre des services d'animation et tient des conférences.

Hausse des demandes

Les demandes d'aide sont cependant à la hausse. De 2055 en 1987-1988, les contacts (appels ou rencontres) sont passés à 3626 en 1989-1990, et les demandes continuent de croître actuellement.

Malgré son besoin pressant de ressources additionnelles, le CIS n'entend pas réduire ses activités. On a plutôt décidé de restreindre les dépenses. On prévoit d'ailleurs, pour juillet prochain un déménagement dans un local moins coûteux que celui de la rue Dufferin. Une campagne de financement actuellement en cours devrait permettre de pallier le besoin le plus pressant : changer le système téléphonique pour le reste, on espère que l'aide gouvernementale sera plus importante dans la prochaine année.

« Il faut que les priorités 1991-1992 du CRSSSE s'actualisent, pas seulement en ce qui nous concerne mais aussi dans le cas d'autres organismes », lance Sylvain Paquette.

La prévention du suicide est en effet une des priorités retenues par le CRSSSE pour 1991-1992. Le directeur général du CRSSSE, Jean-Pierre Duplantie, est bien conscient des besoins actuels dans ce domaine. « C'est reconnu que l'Estrie est en arrière des autres régions en ce qui concerne la prévention du suicide. Afin d'effectuer un certain rattrapage, le ministère accordera dorénavant un peu plus d'argent à l'Estrie qu'ailleurs en ce qui concerne toute la problématique

de la santé mentale. Le soutien aux organismes communautaires fait partie des priorités mises de l'avant par le Conseil régional dans son plan d'organisation des services en santé mentale, plan d'ailleurs accepté par le ministère » soutient M. Duplantie.

Le suicide, une réalité

Pourtant, M. Paquette affirme que les instances gouvernementales sont très loin de la réalité qu'est le suicide. « Quand tu t'assois sur la chaise de l'intervenant et que tu es en contact direct avec ces personnes qui ont besoin d'aide, là tu comprends la réalité. Quand quelqu'un te dit qu'il va se tuer demain et que tu ne peux lui promettre de service parce que tu es surchargé, tu vois comment la réalité peut être frustrante, entre le gouvernement et la réalité, il y a un très grand pas. »

Le suicide est la deuxième cause de décès après les traumatismes crâniens chez la population âgée de moins de 40 ans. La clientèle la plus à risque? Les hommes de 15 à 39 ans, suivis des femmes du même groupe d'âge. Mais les suicidaires ne font pas tous partie de ce groupe d'âge. Il est étonnant d'apprendre que les plus jeunes clients du CIS sont encore des enfants et les plus vieux, des septuagénaires. Qu'on vienne d'un milieu favorisé n'empêche rien; on ne se suicide pas pour les mêmes raisons, c'est tout.

Les intervenants et intervenantes formés par le CIS peuvent faire beaucoup pour prévenir le suicide. Ils connaissent le processus suicidaire, savent évaluer les risques à l'aide d'indices de mesures et connaissent bien les techniques d'intervention. Sans eux, combien de victimes supplémentaires viendraient alourdir les sombres statistiques dans ce domaine?

Tiré de « Le Partenaire » du CRSSSE
Janvier 1992

Les mots dits

Dans cette chronique française, on ne maudira personne; au contraire, nous traiterons des expressions qui entourent les mots du vocabulaire français et québécois d'aujourd'hui et d'hier. En fait, cette chronique portera sur l'origine des expressions. Cela nous permettra de mieux comprendre les mots que l'on dit. D'où le titre de ladite chronique.

Sombrier l'eau à la bouche

Avant de vous « mettre l'eau à la bouche », il est bon de souligner que nous avons dû nous absenter lors de la dernière parution d'Entrée Libre pour laisser place à un reportage « de la plus belle eau ». Cette fois-ci, nous continuons la suite de notre série sur les expressions touchant « l'eau ». On espère vous « mettre l'eau à la bouche », qui est la même chose que « faire venir l'eau à la bouche », ou « avoir l'eau à la bouche ». Autrement dit, c'est d'anticiper le plaisir et le désir, ou encore se délecter à l'avance et saliver d'envie.

Si vous placez une personne dans une situation d'envie de connaître une belle ou mauvaise surprise que vous lui préparez, non seulement vous lui « mettez l'eau à la bouche », mais aussi vous risquez de la voir « battre l'eau », c'est-à-dire vous la verrez travailler ou se dépenser inutilement. On l'utilise aussi dans un autre contexte : lorsqu'une personne se donne à 100 % pour rien. Cette expression est née entre 1500 et 1600. Elle a donné naissance à d'autres comme « donner un coup d'épée dans l'eau », « battre l'eau avec un bâton » ou « battre l'eau dans un mortier ». À force de la voir « battre l'eau » de deviner cette surprise, cette personne peut laisser « tomber à l'eau » ce plaisir, c'est-à-dire l'abandonner. À ce moment-là, elle « se trouvera à l'eau » ou elle « se trouvera dans l'eau », c'est-à-dire elle vivra un échec. Dès lors, cette personne se joindra à d'autres gens qui « navigueront dans les mêmes eaux », c'est-à-dire qui la suivront, qui partageront ses opinions, contre vous. (On peut remplacer cette dernière expression par « être dans les eaux de quelqu'un ». Par ces murmures, vous risquez d'amener votre navire à « faire eau de toutes parts », c'est-à-dire sombrer, et de « ne faire que de l'eau claire », c'est-à-dire échouer. Cette dernière expression est née en 1752.

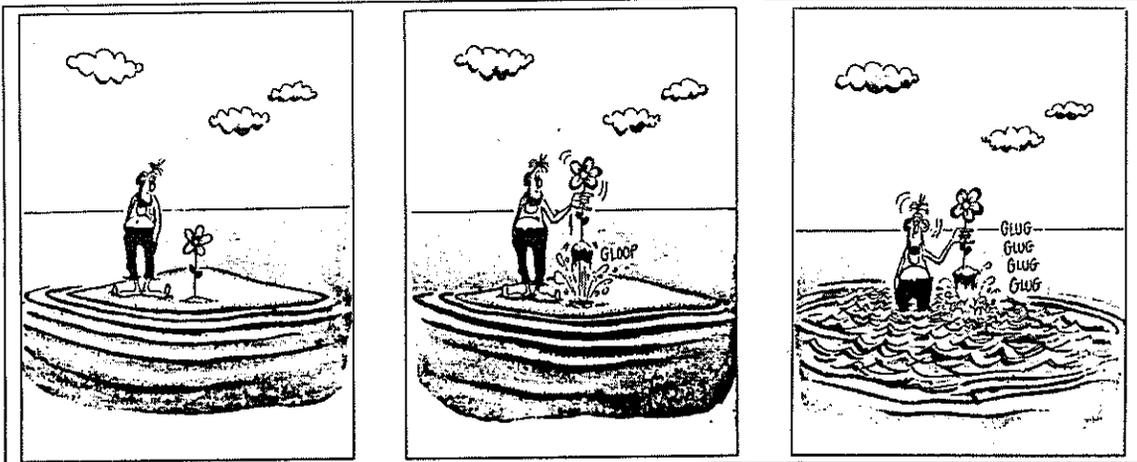
Supposons que vous êtes en train de laver vos vêtements « à grande eau », c'est que vous jetez en abondance de l'eau sur vos vêtements.

Une autre expression qui veut dire donner tous les arguments pour la critique est « apporter de l'eau au moulin ». Cette expression peut être remplacée par d'autres comme « s'en aller en eau de boudin », « partir en eau de boudin », « amener de l'eau au moulin » ou « porter de l'eau au moulin ».

Si vous désirez aller au toilette pour uriner par exemple, il existe deux expressions nées en 1500 qui sont « faire de l'eau » et « gâter de l'eau ». Une autre expression qui veut dire se baigner dans l'eau est « faire une pleine d'eau ». Elle est née en 1800. Mais il « nage en pleine eau » ne veut pas dire la même chose. En effet, elle prend le sens de vivre en opulence. Mais si une personne fait partie de deux organisations opposées, il se trouve « entre deux eaux ». Ces deux dernières expressions sont nées en 1798. Cette même personne ne pourra plus « être dans les mêmes eaux » d'une seule et unique organisation.

Pour terminer, il est préférable de « se jeter à l'eau » et d'amener quelqu'un « dans les mêmes eaux ». Pour cela, il faut « mettre de l'eau dans son vin » et non « nager entre deux eaux ». Ainsi, je vous lance le aurevoir et, en attendant la prochaine parution d'Entrée Libre, je vous souhaite que vous « ne manquiez plus l'eau à la rivière ».

Michel Roby



Tiré de Madextra, n° 2

Salvador

Un peu de répit

On a raison de se réjouir de l'avènement de la paix au Salvador. Ce pays a de quoi nourrir des souvenirs archaïques depuis la tuerie des paysans en 1933 – année où des navires canadiens ont été envoyés en renfort pour protéger, soi-disant, des vies et des biens britanniques, tandis que l'armée partait à la chasse aux paysans révoltés !

guérillero pour le meurtre de 13 personnes, dont quatre marines américains. Les Américains accepteront-ils de contribuer à la reconstruction du Salvador, alors qu'ils n'ont pas bougé pour tirer d'affaire le Nicaragua ?

La vie du contingent de casques bleus de l'ONU



Photo: Alain Chagnon

Officiellement, les accords signés à Mexico en janvier mettent fin à une guerre civile qui a duré 12 ans. Plus de 70 000 victimes. *La Presse* a eu le culot de penser et d'écrire qu'au Salvador, il n'y a ni vainqueur, ni vaincu ! Gommés, le souvenir de Mgr Romero et celui de l'assassinat de six jésuites et de leurs employées, et l'acharnement que mirent les forces armées à s'attaquer aux civils ? Le Salvador du président Cristiani a une chance d'en venir à une réconciliation véritable. Une amnistie vient d'être votée pour presque tous les crimes de guerre. Washington, qui a financé la répression, ne doit pas être contrarié des condamnations prononcées contre deux militaires (dont le colonel Benavides) responsables de l'assassinat des jésuites, de ce

(ONUSAL) commence ces jours-ci dans un pays dévasté, mais soulagé. Environ 1000 soldats de neuf pays (dont le Canada) se portent là-bas garants du maintien d'un cessez-le-feu entre les factions. L'espoir tient à ce que police et armés soient un jour vraiment sous les ordres d'un pouvoir civil; que la COPAZ, commission chargée du maintien des accords de paix dont font partie des « ex-hors-la-loi » du FMLN (Front Farabundo Marti de Libération National) réussisse à s'acquitter de sa mission. Au Salvador, la justice a rarement été à la hauteur. Il faut que ça change.

Clément Trudel
Tiré de
Nouvelles CSN
Février 1992

Apartheid

Toujours au pouvoir en Afrique du sud

« Quand j'ai été mis en prison, il y a 27 ans, je n'avais pas le droit de vote. Aujourd'hui, 27 ans plus tard, à ma sortie de prison, le droit de vote m'est toujours refusé dans mon propre pays. »

Réservé aux Blancs

4 millions:
14% de la population totale

Droit de vote.

87% du territoire: terres fertiles, ressources minières, industries.

97% de la richesse nationale.

Contrôle de la police et de l'armée.

Éducation

gratuite et de qualité:
1 enseignant pour 20 enfants;
dépenses annuelles: 1250\$/enfant.

mortalité infantile: 9,7 sur 1000

1 médecin pour 330 Blancs.

Emplois

qualifiés et bien rémunérés:
revenu annuel moyen: 12,400\$.

Accès aux services:

eau courante, électricité, routes ...

Réservé aux Noirs

26,3 millions:
74,7% de la population totale

Absence de droit de vote.

13% du territoire: terres incultes, sans ressources, surpeuplées.

3% de la richesse nationale.

Arrestations, détentions sans procès, tortures, assassinats:

à rabais et inadéquates:

1 enseignant pour 55 enfants;
dépenses annuelles: 250\$/enfant.

mortalité infantile: 80 sur 1,000;

1 médecin pour 90,000 Noirs.

non qualifiés;

revenu annuel moyen: 960\$.

chômage: 48% de la population noire.

Souvent aucun service: pas d'eau courante, pas d'électricité, pas de routes

Sans logis: 8 millions.

L'apartheid est un système économique, social, politique qui repose sur une batterie de plus de 300 lois dont les piliers principaux* :

– Population Registration Act : Loi qui classe les indi-

vidus à la naissance selon leur couleur.

– Native Land Act : Loi allouant 87 % du territoire aux Blancs et 13 % aux Noirs.

– Group Areas Act : Loi déterminant le lieu de résidence

en fonction de l'appartenance raciale

* Ces lois ont été abrogées.

Fiche préparée par
Afric Québec et
Développement et paix
1991



Carrefour de solidarité internationale

555, rue Short, Sherbrooke (Québec), J1H 2E6

Tél.: (819) 566-8595

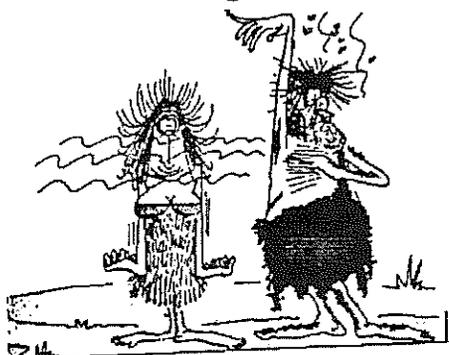
Un centre de ressources au service de la population estrienne

- Sensibilisation aux réalités du Tiers-Monde
- Soutien à des projets de développement
- Stages de formation et de travail outre-mer

au jeu

Trouvez les 7 erreurs

Original



Copie



(Pierre Lagueux)

Comment se porte la démocratie ? Miuf, Miuf !

Selon que vous serez puissant ou misérable, les jugements de cours vous rendront blanc ou noir.

Cette citation de Jean de la Fontaine s'applique parfaitement au jugement qui vient d'être rendu dans l'affaire de la MIUF. Le juge a balayé du revers de la main tous les témoignages des plaignants pour ne prêter foi qu'à ceux des « experts » des grosses compagnies ». Huit ans plus tard, les victimes se retrouvent « Gros-Jean comme devant ». Il aurait été beaucoup simple, et surtout plus rapide, d'isoler la maison du juge à la MIUF et de l'obliger à y vivre !

Tous sont censés être égaux devant la loi et un homme ou une femme, un vote. Tels sont les principes de base de notre régime politique de droit. Mais, en ces temps difficiles, certains sont « plus égaux » que d'autres, comme le veut le dicton populaire.

Nouveau « contrat social » et nouveau « partenariat »

Dernièrement, les dirigeants de Pétromont ont menacé de fermer l'usine et de jeter à pied des milliers de travailleurs parce

qu'un des principaux actionnaires, la compagnie américaine Union Carbide, voulait retirer ses billes pour les investir ailleurs. Mais, ont-ils laissé entendre, ils étaient prêts à reconsidérer la situation si le syndicat acceptait des coupures de salaires, de quoi garantir, en fin de compte, de meilleurs profits à Union Carbide. Les dirigeants ont qualifié leur « offre » de nouveau « contrat social », de nouveau « partenariat » !

Cet exemple, on pourrait le multiplier par dix, par cent. Toutes les entreprises y vont de leur proposition de nouveau « contrat social », de leur offre de « partenariat » ! Ici, on réclame des diminutions de salaires, là, la journée de douze heures ou la permission de piger dans le fonds de pension.

Tous sont égaux devant la loi, mais « selon que vous serez puissant ou misérable », vous pourrez transférer vos capitaux sous d'autres cieux ou devoir faire la file dans les bureaux de B.S.

Non à la démocratie miuf-miuf !!

Au fur et à mesure que s'intensifie la crise économique et politique, l'espace démocratique se rétrécit. Non seulement l'écart s'élargit-il entre les droits tels qu'ils sont reconnus sur papier et leur application dans la réalité quotidienne mais le bien-fondé et la base idéologique des

principes démocratiques sont aujourd'hui remis en question.

Ainsi, le mouvement d'opinion contre les « *politically correct* » remet en cause les grands principes de l'égalité des sexes, des races. C'est comme si, après être venu à bout du socialisme, on s'attaquait maintenant au libéralisme. Ce n'est pas à la Révolution d'Octobre qu'on s'en prend, mais à la Révolution française et aux principales de 1789 ! Lorsqu'on étudie attentivement les événements en Europe central et dans l'ex-URSS, il est à se demander si la roue de l'Histoire n'est pas en train de nous ramener au Moyen-ge. Et n'allez pas croire que nous sommes à l'abri de ces reculs historiques.

Cependant, ce mouvement réactionnaire va, tôt ou tard, se briser les dents sur les réalités sociales de 1992, sur des forces sociales dont les conditions d'existence nécessitent, non un rétrécissement, mais un élargissement de la démocratie. Les travailleuses et les travailleurs devront reprendre la lutte pour la démocratie et la pousser encore plus loin, tant dans les domaines juridiques, politiques qu'économiques. Sinon, nous serons tous asphyxiés par la démocratie miuf-miuf.

Éditorial de l'Aut' journal
Montréal, Janvier 1992

L'assiette verte

Sucre, Sucre, Sucrants...

De 1990 à nos jours, la consommation de sucre blanc est passée de 1,6 kg/an par personne à 56 kg/an par personne

Grande-Bretagne, 1970*

Mais, savez-vous exactement ce qui se passe quand vous mangez du sucre ?

1. Vous remarquez un kiosque de crème glacée ou bien vous êtes attiré par les odeurs d'une boulangerie. Vous ne pensez peut-être pas du tout à une pâtisserie ou à un cornet mais un message est envoyé au cerveau. Le système nerveux autonome se met en marche, des parties du corps commencent à changer...
2. Vous mangez un peu de crème glacée; au contact de celle-ci avec votre langue, votre estomac arrête son mouvement.
3. Le sucre, très alcalin, doit être neutralisé par de l'acide ce qui met en marche l'estomac. Ses parois deviennent alors enflées et cette affection peut se développer en ulcères si on abuse de sucraants.
4. Par la suite, le sucre passe dans l'intestin, ce qui crée des bactéries mangeant celles qui synthétisent le groupe de vitamines B. Cela signifie qu'une consommation constante de sucre mène à un manque de vitamines B qui sont pourtant essentielles au bon fonctionnement du cerveau.
5. Le sucre absorbé par notre sang rend celui-ci trop acide. Le calcium (minéral présent dans le corps) doit venir neutraliser ces effets acidifiants, entraînant un affaiblissement à long terme des os et des dents.
6. Quand le foie n'a plus de place pour entreposer le sucre, il le retourne dans le sang sous forme d'acides gras, ceux-ci se déposent un peu partout dans le corps (hanches, ventre, cuisses, etc.) pour, vers la fin, aller se coller sur le coeur, les reins, les ovaires, les poumons ou la vésicule biliaire. Ils envahissent certains organes en pénétrant dans les tissus. Ces organes ne peuvent plus fonctionner, les acides gras deviennent concentrés et forment des pierres.

Pour éviter ces réactions acides on peut manger des polysaccharides qui aident le corps à bien fonctionner.

- A. Polysaccharide : plusieurs molécules grains entiers, noix, courges et autres se décomposent en monosaccharides très graduellement ne provoquent pas de réaction acide dans le corps
- B. D saccaride : deux molécules les fruits, le miel, le sirop d'érable se décomposent en monosaccharides assez rapidement
- C. Monosaccharide : un molécule (sucre blanc ou brun) Il faut donc savoir peser le pour et le contre, à vous de choisir...

Références :

Traduction de « Macrobiotic Seminars of Michio Kushi », automne 1972
*Rien n'est égal le sucre ? Guide ressources, vol. 1, no 4, été 1986, Yvan Rioux.
Le centre de documentation est là si vous désirez plus d'informations...

Ross Lessard
La Grande Ruche

LA TABLE RONDE DES
VEP
DE L'ESTRIE

187, rue Laurier, local 314,
Sherbrooke, Qué., J1H 4Z4

tél.: (819) 566-2727

LE MOUVEMENT POPULAIRE

- Des ressources à découvrir
- Des alternatives à s'offrir
- Une force en devenir

Solution



grande ruche

Marché d'aliments et de produits naturels

815, rue Short
Sherbrooke (Québec)
J1H 2E7
(819) 562-9973

un choix
naturel

10% de rabais offert aux aînés chaque mercredi.

28684

Astérix sexiste

Ben voyons donc...

Le dernier Astérix « La rose et le glaive » était attendu par des milliers de lecteurs et lectrices assidus. Mais que de surprises. Vraiment du féminisme sexiste, « ça s'peux-tu » ?

Belle idée de montrer des femmes dans des situations dévolues généralement aux hommes, du moins dans nos sociétés occidentales « modernes ». Ces bataillons de l'armée constitués exclusivement de femmes, allant au front en plus, devient un indice supplémentaire de l'avancement du féminisme dans toutes les sphères d'activités de la société. De plus, la remplaçante de Assurancetourix (le barde et instituteur du village) prend une dimension très intéressante lorsque l'on sait que ce « métier » est strictement réservé aux hommes (du moins dans l'histoire du village gaulois). Cependant...

L'armée ou l'instinct « naturel » des femmes

Soudainement, voilà que l'on nous montre ces « fameuses » femmes-soldats romaines avoir peur de petits animaux dans les sous-bois gaulois (p. 37) et surtout perdre la bataille par défaut car celles-ci aiment mieux se faire maquiller, coiffer, habiller, etc. que de respecter leur engagement professionnel. (p. 41-42). Bref, elles préfèrent se « pouponner » (c'est dans leur nature fondamentale peut-être ?) que de réussir leur mission. Et qui dit que nous pouvons faire confiance aux femmes ? En passant avez-vous remarqué que c'est Astérix (le mâle p. 13) qui a soufflé la stratégie à ces dames gauloises...

Mais le pire

Mais la pilule la plus difficile à avaler et ce, sous le masque du rire où tout semble permis, c'est la « baffe » d'Astérix à la remplaçante du barde. Déjà des voix se feront entendre pour souligner qu'elle le méritait. « Une féminisme chiantie comme elle, fallait bien que quelqu'un y r'place les idées » diront certains. Pour être chiantie, ça... Mais RIEN n'excuse le geste de VIOLENCE d'Astérix. Pire, rien n'explique ET ne dénonce ce geste odieux dans la bande dessinée. Un peu de regret d'Astérix (les hommes connaissent ça n'est-ce pas ?) et le tour est joué. Un peu facile, non ?

Dans une époque de combat et de sensibilisation de la part des femmes concernant la vio-

lence dont elles sont victimes, n'est-ce pas se fermer les yeux au nom du rire ? L'ensemble des critiques des journaux, télé ou radio ont accueilli avec enthousiasme, sans esprit critique et sens moral ce dernier Astérix.

Bref, le rire semble amoindrir tellement le cerveau de certain-e-s que tout devient excusable.

Et vous, qu'en pensez-vous ?

Normand Gilbert



Image sexiste, ben voyons donc !

« Pas d'amitié à moitié »

Portrait de l'amitié féminine

« Pas d'amitié à moitié » est le tout dernier film réalisé par Diane Létourneau. C'est un film produit et distribué par le programme REGARD DES FEMMES de l'Office nationale du film du Canada. Ce film, tourné avec les amies de la réalisatrice, nous fait voir l'importance que les femmes accordent à l'amitié et comment elles vivent cette amitié dans la vie de tous les jours.

Il est heureux de constater que les vedettes de ce film sont toutes originaires de Sherbrooke. Nous retrouvons, entre autres, Raymonde Lefrançois, Manon Cliche, Sibylla Hesse, Jeanne Grimard et Nicole Rheault.

Le film débute avec Raymonde et Manon. Celles-ci se retrouvent en pleine nature à faire du canot tout en parlant de la ménopause. Puis, elles parlent avec Diane de l'amitié que vivent les femmes dans leur vie quotidienne. Raymonde n'hésite pas à confier que l'amitié qu'elle éprouve envers Manon est si intense qu'elle ne voit pas sa vie sans elle.



Raymonde et Manon se questionnent aussi sur le type d'amitié que peuvent vivre les hommes. Le film se poursuit avec un pique-nique entre femmes. Manon raconte le jour où elle avait trouvé une lettre d'amour dans les pantalons de son mari.

Diane poursuit la conversation en demandant aux femmes : « Si vous aviez à tromper votre mari, que feriez-vous ? » Et c'est alors que Raymonde explique sa vision de la sexualité des hommes. Elle raconte que les hommes prennent une valeur marchande en vieillissant alors que chez les femmes, c'est le contraire.

Après que Raymonde ait chanté « Pas d'amitié à moitié », le clan se retrouve autour de la table en train de souper. Au moment du dessert, Manon reçoit un certificat-cadeau échangeable dans un sex-shop. Le clan fait donc une virée dans ce sex-shop avant de faire une tournée en limousine.

Elles aboutissent finalement dans un cimetière où Sibylla propose aux filles d'acheter un lot ensemble.

Ce film reflète bien l'image de ce que vivent les femmes dans leur amitié. Les éléments présentés dans ce court métrage de 54 minutes sont amenés de façon réaliste et sans prétention. L'amitié vécue entre les femmes est très profonde. Ce film nous amène donc à nous interroger sur l'importance que les femmes et les hommes devraient accorder à l'amitié.

Si vous voulez le voir, vous pouvez le louer ou le visionner (si vous êtes membre) à la bibliothèque municipale de Sherbrooke.

Nathalie Sanchagrin

Recherchons équilibres et équilibères

Pour faire : rédaction, enquêtes, photos, montage, un peu de tout quoi !

Les artistes (de la photo, dessin, B.D., écriture, sont invité-e-s à nous faire parvenir leurs créations.

Se joindre à l'équipe d'Entrée Libre pour s'activer dans le quartier...

Contactez-nous ! 821-2270



Centraide

S'abonner c'est se donner les moyens de mieux s'informer

Abonnement régulier ... 15 \$
Institutions, organismes ... 20 \$
Note : Le prix inclut la TPS



Ci-joint un chèque ou mandat-poste au montant de _____ \$ pour _____ abonnement(s) adressé à Entrée Libre
187, rue Laurier, local 317
Sherbrooke (Québec), J1H 4Z4

Nom _____ Adresse _____
Ville _____ Code postal _____
Téléphone _____